

LE PETIT BULLETIN DE TENAY MOIS DE SEPTEMBRE 2020



Restez informé(e) en consultant régulièrement le site internet de la commune, dont les informations sont fréquemment actualisées.

CHIENS DE CATÉGORIE 1 OU 2 : PENSEZ À DÉCLARER VOTRE ANIMAL EN MAIRIE

Vous êtes propriétaire d'un chien de type Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier, Rottweiler, Tosa ou d'un chien assimilé à ces catégories ?

La loi impose certaines démarches obligatoires, notamment l'obtention d'un permis de détention, délivré par la Mairie, après présentation des documents réglementaires (identification du chien, vaccination antirabique, assurance responsabilité civile, évaluation comportementale et attestation d'aptitude du propriétaire).

Nous rappelons également que ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure, lorsqu'ils circulent sur la voie publique.

Si vous êtes concerné et que vous n'avez pas encore effectué ces démarches, nous vous invitons à contacter la Mairie, afin de régulariser votre situation.

ÉCOBUAGE ET BRÛLAGE À L'AIR LIBRE : UNE PRATIQUE INTERDITE

Nous rappelons que l'écobuage et le brûlage à l'air libre des végétaux sont strictement encadrés par la réglementation. Le brûlage des déchets verts issus de l'entretien des jardins est notamment interdit et des restrictions particulières s'appliquent également aux autres usages du feu.

Malgré ces interdictions, trois cas d'écobuage ont été constatés sur la commune cet été. L'un d'eux a nécessité l'intervention de la Gendarmerie, qui a procédé à une verbalisation de 135 €.

Au-delà du non-respect de la réglementation, ces pratiques représentent un danger réel. En période de sécheresse, un simple feu peut rapidement devenir incontrôlable et mettre en danger les personnes, les habitations, les cultures et les espaces naturels.

Les déchets verts ne doivent pas être brûlés. Ils doivent être déposés en déchèterie, où ils sont pris en charge et valorisés dans le respect de l'environnement. Le compostage ou le broyage constituent également d'excellentes alternatives pour les petits volumes.

KHRÔMA FESTIVAL : CIRCULATION ET STATIONNEMENT

À l'occasion du Khrôma Festival, qui se déroulera les 12 et 13 septembre, certaines rues de la commune seront temporairement fermées à la circulation afin d'assurer la sécurité du public et le bon déroulement de la manifestation.

RUES FERMÉES A LA CIRCULATION

La circulation sera interdite dans les secteurs suivants :

- Place de la Mairie,
- Rue de la Cour,
- Rue de la Gare,
- Chemin de la Soie.



HABITANTS DE LA RUE DE LA GARE

La fermeture de la rue de la Gare ne concerne pas l'accès des riverains.

Les habitants pourront entrer et sortir de la rue avec leur véhicule, à condition de présenter le badge d'accès qui leur a été distribué dans leur boîte aux lettres.

Les véhicules des habitants de la rue de la Gare pourront rester stationnés dans la rue pendant toute la durée de la manifestation.

Nous remercions les riverains et l'ensemble des habitants pour leur compréhension et leur vigilance durant ce week-end festif.

Des travaux de réfection de toiture auront lieu du 14 septembre au 2 novembre 2026 dans la Rue Neuve.

Rue Neuve : circulation alternée

Rue Ronchaud : fermée à la circulation

Merci de votre compréhension et de votre vigilance aux abords du chantier.

CARNET BLANC

La samedi 01 août, Carlos PARDO, adjoint au Maire, a célébré le mariage de Wassef MGUIRHI et Eolia DEISS. Nous leur adressons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.



OUVERTURE CENTRE DE SANTÉ

Grande nouvelle : L'ouverture du Centre de Santé de Saint-Rambert est programmée le 28 septembre. Le numéro du secrétariat sera communiqué la semaine précédant l'ouverture.

RENTREE DES CLASSES

Les élèves de l'école de Tenay ont retrouvé le chemin des classes pour cette nouvelle année scolaire.

Cette année, l'école accueille 76 élèves, répartis comme suit :

- 25 élèves en classe maternelle ;
- 51 élèves en classe élémentaire, dont 7 enfants scolarisés au sein de l'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA).

Lors de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2026, les élus ont décidé de donner un nom à l'école primaire, qui s'appelle désormais École primaire Jacqueline DI CARLO, en hommage à une figure marquante de la commune.

La municipalité adresse tous ses vœux de réussite à l'ensemble de l'équipe enseignante, et aux élèves pour cette nouvelle année scolaire.



ÉVÈNEMENTS A VENIR

SAMEDI 12 et DIMANCHE 13 SEPTEMBRE à partir de 10h

Khrôma Festival

MERCREDI 16 SEPTEMBRE de 08h30 à 12h

Chantier participatif, rendez-vous sur le parking du marais de Vaux, route du Marais à Hauteville. Inscription obligatoire : <https://chantier-solidage-septembre.eventbrite.fr>

JEUDI 24 SEPTEMBRE de 15h à 18h30 - Salle des fêtes de Tenay

Don du sang

OUVERTURE MAIRIE

**Le secrétariat de Mairie est ouvert
uniquement le matin de
08h30 à 12h00
du lundi au vendredi et
le samedi 12 septembre**

Pour joindre le secrétariat en dehors de
ces horaires :

Tél 04 74 36 40 66 ou mairie@tenay.fr

Pour plus d'infos, connectez-vous sur le
site tenay.fr

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 11 septembre
- Le vendredi 25 septembre



BACS JAUNES

Prochaines collectes :

- Le lundi 14 septembre
- Le lundi 25 septembre

DECHETTERIE

Depuis janvier 2018, l'accès à la déchetterie s'effectue par lecteur des plaques d'immatriculation des véhicules, pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchetterie, il faut s'inscrire au préalable, en se rendant sur le site :
<https://cc-plainedelain.fr/les-services/gerer-vos-dechets/laces-aux-decheteries/>

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Inscription en ligne (délais de 48h, jours ouvrés)
- Par mail (délais de 96h, jours ouvrés)
- Par courrier (délais 7 jours, jours ouvrés à réception du courrier)

Tarification au 1er janvier 2026

Jusqu'à 25 passages gratuits par foyer et par an. **A partir du 26ème passage, le coût est de 14 euros par passage**

**Horaires d'été
(à partir du 15 juin au 12 septembre 2026)**

**Lundi, Mardi et Mercredi : 07h - 12h
Jeudi, Vendredi et Samedi : 07 à 15h**



MAISON MÉDICALE DE ST-RAMBERT

Un nouveau cabinet de médecins généralistes ouvrira
ses portes début octobre 2026.

En attendant, aucune permanence médicale ne sera
assurée cet été.

En cas de besoin, plusieurs box/télécabines médicales
sont accessibles : Vaux-en-Bugey, Priay et la pharmacie
de Lagnieu.

**Urgences : composez le 15 ou rendez-vous aux
urgences d'Ambérieu-en-Bugey ou à Proxi Urg à
Meximieux.**

PHARMACIE DE ST-RAMBERT

La pharmacie de Saint-Rambert-en-
Bugey sera dorénavant fermée
chaque samedi.

